

Saint-Etienne des-Ouillères



BULLETIN MUNICIPAL 2 0 1 9

www.saintetiennedesoullieres.fr

trèsBeaujolois

Sommaire

1 Éditorial

VIE COMMUNALE

- 2 Commissions
- 3 Pour vous servir
- 3 Location de salles
- 4 Arrêté préfectoral
- 6 Cérémonies
- 6 Vœux du maire
- 7 Fleurissement 2019
- 7 Incivilités
- 8 PLUIH
- 11 Environnement
- 12 Bibliothèque municipale

Partie à détacher

- 13 Plan de St-Étienne-des-Ouillères
- 14 Calendrier des manifestations 2020

- 17 Relais d'assistants maternels itinérant
- 18 Repas des anciens

NOS ÉCOLES

- 19 La plantation des CM2
- 19 Cantine scolaire
- 20 Le Sou des écoles

VIE ASSOCIATIVE

- 21 Donneurs de sang bénévoles
- 22 Drôles de motardes
- 23 École Beaujolaise de karaté wado-ryu
- 24 Twirling bâton/fitness
- 25 Divine yoga
- 26 Liste des associations
- 26 Liste des présidents de classes

VIE PRATIQUE

- 27 État civil
- 28 Démarches administratives
- 29 Numéros utiles
- 29 Déchèterie

Mairie de Saint-Étienne-des-Ouillères
445, rue du Beaujolais - 69460 Saint-Étienne-des-Ouillères
Tél. 04 74 03 40 51

Commission communication et tourisme : Nathalie DAUMAS - Adrien BABAD
Angèle BEROUJON - Christiane CECILLON - Gérald DAVAL - Franck DESCOMBES
Gérard GIRIN - Jean-Sébastien LARGE
Contact mail : nathalie.daumas@wanadoo.fr

Conception et réalisation graphique :
DG PROMO - 19, rue G. Voisin - 69220 Belleville-en-Beaujolais - Tél. 04 74 66 51 51
Tirage à 1100 exemplaires - N° 19 - Dépôt légal : décembre 2019
Diffusion gratuite. Toute reproduction même partielle est interdite.

Editorial



Chères Stéphanoises, Chers Stéphanois,

Souvent, le courrier adressé par internet à la mairie n'arrive pas jusqu'à elle.

Les expéditeurs sont victimes d'une habitude ou d'une erreur commune qui consiste à déplacer le "i" de OULLIÈRES.

"LES OULLIÈRES" est le nom d'un ancien lieu-dit qui, venant s'ajouter à "SAINT ÉTIENNE" a donné son nom à notre commune à sa création en 1867.

Une oullière est, selon le LAROUSSE, "une allée pratiquée entre les rangs de vignes et affectée à d'autres cultures".

Le "i" se place derrière les deux "l" de sorte que la prononciation du mot est beaucoup plus agréable que s'il était placé avant et évacue tout risque de confusion avec le charbon et donc d'ajout d'un "h" à l'écrit.

(Il ne s'agit pas des houillères du nord).

Souvent également, je suis interpellé par les nouveaux habitants de notre commune qui cherchent la manière de s'intégrer à sa population. La meilleure façon est d'adhérer à une association.

Vous trouverez dans cette gazette de nombreuses informations sur celles qui font vivre notre Commune.

Parmi ces associations, celles des différentes classes qui organisent les conscrits. N'hésitez pas à vous renseigner en mairie sur la personne à contacter pour chacune d'elles.

Nul doute que l'adhésion faite et les premiers conscrits passés, l'intégration sera réussie.

J'oubliais! Un excellent moyen pour faire des connaissances est également de répondre à l'invitation annuelle qui est faite à toute la population, de participer à la cérémonie des vœux.

Celle-ci aura lieu le lundi 6 janvier à 19 h à la salle communale.

Bonne lecture.

Le Maire
Gilles DUTHEL



COMMISSIONS



Gilles Duthel Maire



Alain DESHAYES
1^{er} Adjoint



Michel EMMETIERE
3^e Adjoint



Nathalie DAUMAS



Jean Sébastien LARGE



Georges DESPRES



Gérard GIRIN



Estelle JARLOT



Christiane CECILLON



Agnès JAMBON



Angèle BEROUJON
2^e Adjointe



Valérie BILLEBAUD
4^e Adjointe



Nathalie NICOT



Jean Loup CHAMONARD



Gérald DAVAL



Franck DESCOMBES



Elisabeth BEDIN



Cécile BARBE



Adrien BABAD

BÂTIMENTS

EMMETIERE Michel

- CECILLON Christiane
- DAVAL Gérald
- DESCOMBES Franck
- LARGE Jean-Sébastien
- BEROUJON Angèle
- BILLEBAUD Valérie

ÉCOLES

BILLEBAUD Valérie

- BEROUJON Angèle
- CECILLON Christiane
- JAMBON Agnès
- NICOT Nathalie
- BARBE Cécile
- JARLOT Estelle

ENVIRONNEMENT

FLEURISSEMENT

TRI

CECILLON Christiane

- BARBE Cécile
- BEDIN Élisabeth
- BEROUJON Angèle
- DAUMAS Nathalie
- DAVAL Gérald
- DESCOMBES Franck
- DESHAYES Alain
- DESPRES Georges
- GIRIN Gérard
- JAMBON Agnès
- NICOT Nathalie

FINANCES

CHAMONARD

Jean-Louis

- BABAD Adrien
- BEROUJON Angèle
- BILLEBAUD Valérie
- DAVAL Gérald
- DESHAYES Alain
- DESPRES Georges
- LARGE Jean-Sébastien

SOCIAL ET FAMILIAL

PETITE ENFANCE

PERSONNES ÂGÉES

HANDICAP

BEROUJON Angèle

CECILLON Christiane

- BABAD Adrien
- BARBE Cécile
- BEDIN Élisabeth
- DAUMAS Nathalie
- GIRIN Gérard
- JAMBON Agnès
- JARLOT Estelle

SPORTS

LARGE Jean-Sébastien

- DESCOMBES Franck
- EMMETIERE Michel
- NICOT Nathalie
- BEDIN Élisabeth
- DAVAL Gérald

STATISTIQUES

AGRICOLES

DESPRES Georges

- DESHAYES Alain

TOURISME

COMMUNICATION

DAUMAS Nathalie

- BABAD Adrien
- BEROUJON Angèle
- CECILLON Christiane
- DAVAL Gérald
- DESCOMBES Franck
- GIRIN Gérard
- LARGE Jean-Sébastien

URBANISME

BABAD Adrien

- BILLEBAUD Valérie
- CHAMONARD Jean-Louis
- DAUMAS Nathalie
- DESHAYES Alain
- DESPRES Georges
- JAMBON Agnès
- LARGE Jean-Sébastien

VOIRIE

LOTISSEMENTS

ÉROSION CIMETIÈRE

SENTIERS PÉDESTRES

DESHAYES Alain

- BABAD Adrien
- CHAMONARD Jean-Louis
- DAUMAS Nathalie
- DESCOMBES Franck
- DESPRES Georges
- EMMETIERE Michel
- BARBE Cécile
- CECILLON Christiane



POUR VOUS SERVIR

SECRÉTARIAT DE MAIRIE

Sabine GIBAULT secrétaire générale
Valérie ROSIER adjoint administratif

Ouverture au public :

lundi et jeudi de 9 h à 12 h et 13 h 30 à 18 h

mardi de 9 h à 12 h et 13 h 30 à 16 h 30

mercredi et vendredi de 9 h à 12 h

Permanence du Maire et des adjoints :

le samedi de 9 h 30 à 12 h

Pour toute demande urgente, prendre rendez-vous
avec M. le Maire ou un adjoint : 04 74 03 40 51

site internet : www.saintetiennedesoullieres.fr

e-mail : mairie@saintetiennedesoullieres.fr

PERSONNEL COMMUNAL

Estelle OLIVE

Céline LABRUYERE

Adjoints techniques,
entretien des locaux et
périscolaire

Kimberley GUELPA

Adjoint technique,
entretien cimetière,
aide à la cantine

Dominique

LOGOSSOU

Karine DARGAUD

Adjoints techniques,
entretien des locaux,
périscolaire

Corinne PUYDEBOIS

Adjoint technique,
périscolaire

Sylvie GUERIN

Adjoint technique,
entretien des locaux,
périscolaire

Thierry NICOT

Adjoint technique,
entretien de la voirie

Xavier JIMENEZ

Adjoint technique
bâtiment

ATSEM

Sandrine TRICHARD

Olivia LAPALU

Barbara SAUJOT

Sophie GRIZARD

Fabien MARTEL

Adjoint technique,
espaces verts

Nathalie FROGET,
animatrice musique



Depuis le mois de mars 2019, la commune compte un nouvel adjoint technique en charge du bâtiment : Xavier JIMENEZ. À 45 ans et père de deux enfants, Xavier habite à Ars-sur-Formans. De formation littéraire, après une licence et une maîtrise de lettres il devient professeur d'espagnol en Haute Savoie dont il est originaire.

Suivant sa compagne dans notre région, il quitte son emploi de professeur pour intégrer la commune de Massieux en tant que policier municipal, puis agent technique.

Une envie d'ailleurs et le voilà dans notre commune, bien intégré au sein de l'équipe.

Il prend la suite de Guy TREFFORT, parti à la retraite après 34 ans de bons et loyaux services comme garde champêtre.



LOCATION DE SALLES

- Salle communale : 400 €
 - Salle de la cantine : 50 €
 - Salle du stade : 150 €
 - Salle du boulodrome : 250 € le week-end, 50 € pour réunion privée ou enterrement.
- Les réservations se font auprès de la Mairie.

Tables et chaises :

2 € la table - 10 cts la chaise

Les réservations des tables et chaises se font auprès de M. Xavier JIMENEZ au 06 38 22 53 16.

Ces tarifs s'entendent pour les habitants de la commune de St-Étienne-des-Oullières.

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL



Extrait de l'arrêté préfectoral N° 2015-200 du 27 juillet 2015 relatif à la lutte contre le bruit

section 5 : PROPRIÉTÉS PRIVÉES

ARTICLE 12: Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toutes les mesures propres à préserver la tranquillité du voisinage, ceci de jour comme de nuit.

ARTICLE 13: Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leurs dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour que le voisinage ne soit pas troublé par les bruits émanants de leurs activités ou des appareils, machines et instruments qu'ils utilisent

ou des travaux qu'ils effectuent.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés de façon occasionnelle par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, ou des vibrations émises, notamment les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies mécaniques, ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 9 H à 12 H et de 14 H 30 à 19 H 30
- les samedis de 9 H à 12 H et de 15 H à 19 H
- les dimanches et jours fériés de 10 H à 12 H

ARTICLE 14: Les particuliers, propriétaires ou utilisateurs de piscines, sont tenus de prendre toutes mesures afin que les installations techniques ainsi que le comportement des utilisateurs ne soient source de nuisances pour les riverains.

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL



Arrêté Préfectoral portant réglementation des feux et brûlage, à l'air libre ou à l'aide d'incinérateur individuel des végétaux coupés ou sur pied à des fins agricoles ou forestières en vue de préserver la qualité de l'air dans le département du Rhône

Article 2: Modalités de gestion de la pratique des incinérations agricoles et forestières

2.1 Cas général

L'incinération des végétaux est interdite dans les cas suivants :

- en épisode de pollution sur les communes de la zone en dépassement telle que définie dans l'arrêté interpréfectoral n° 20111-004 du 05 janvier 2011 relatif à la procédure d'information et d'alerte de la population en cas de pointe de pollution en région Rhône-Alpes.

- dans les communes situées en territoire du PPA de l'agglomération lyonnaise.

2.2 Dérogations

Hors épisode de pollution atmosphérique, dans les communes du territoire du plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération lyonnaise, par dérogation au 2.1, l'incinération de végétaux coupés ou sur pieds par les propriétaires ou ayant droits ou le brûlage de résidus de cultures peut être réalisée :

- pour des raisons sanitaires : lorsqu'il s'agit de lutter par incinération des végétaux contaminés contre les organismes nuisibles réglementés au titre de l'article L-251.3 du code rural ou lorsque des mesures de polices administratives ont été prises. Dans ce cas la procédure à respecter est celle régie par ces textes.

- pour des raisons sanitaires, lorsqu'il s'agit de lutter contre d'autres organismes nuisibles ou plantes invasives par incinération des végétaux contaminés ou espèces invasives. Dans ce cas, l'autorisation de procéder au brûlage des végétaux ou de leurs par-

ties devra faire l'objet d'une déclaration en direction départementale des territoires. Le maire de la commune concernée est également informé préalablement de l'opération de brûlage. En l'absence de rejet de l'administration dans un délai de vingt et un jour, cette dérogation est réputée accordée ;

- lorsqu'une élimination alternative au brûlage de végétaux coupés ou sur pieds est contrainte par l'accessibilité des parcelles ou des conditions de réalisation particulières :

Cas particulier des vignes : les demandes de dérogations peuvent être faites par les représentants de la profession ou par l'exploitant, en distinguant :

- les parcelles mécanisables mais non équipées de broyeurs, qui peuvent bénéficier d'une dérogation limitée à une durée de 3 ans afin de permettre à l'exploitant de s'équiper.

- les parcelles potentiellement mécanisables mais non encore converties. La dérogation est également limitée dans le temps à une durée de 6 ans.

- les parcelles non mécanisables pour des raisons topographiques. Dans ce cas, la dérogation est permanente.

Les demandes de dérogation se font auprès de la direction départementale des territoires. Le maire de la commune concernée est également informé de l'opération de brûlage. En l'absence de rejet de l'administration dans un délai de 21 jour, cette dérogation est réputée accordée ;

Cas général (hors vignes) :

Le ou les exploitants qui souhaitent se prévaloir de cette dérogation en font la demande individuellement ou via les représentants de la profession auprès de la direction départementale des territoires. Le maire de la commune concernée est également informé de l'opération de brûlage. En l'absence de rejet de l'administration dans un délai de 21 jours, cette dérogation est réputée accordée ;

Article 3 : Prescriptions à respecter lors des opérations de brûlage de végétaux

Toute incinération devra respecter la totalité des prescriptions rappelées ci-dessous :

- les feux seront allumés par le propriétaire de la parcelle ou son ayant droit en s'assurant qu'aucune interdiction n'a été prise

- les opérations de brûlage doivent être réalisées dans des conditions telles que la sécurité des personnes et des biens soit garantie

- le responsable de l'opération a l'obligation de s'assurer de l'extinction totale des feux avant de quitter le site

- pendant toute la durée des feux, il est obligatoire de disposer de moyens d'extinction suffisants pour s'opposer à tout départ d'incendie et d'un moyen d'alerte des services de secours

- les opérations de brûlage auront lieu impérativement de jour, entre 8h et 15h, dans des conditions météorologiques favorisant la dispersion des polluants.

- les fumées dégagées ne devront en aucun cas gêner la circulation des voies publiques avoisinantes

- les déchets de bois à éliminer devront être suffisamment secs pour brûler facilement et en produisant un minimum de fumée

- l'adjonction de tout produit (pneus, huile de vidange, gasoil...) pour activer la combustion est interdite

- le propriétaire ou ayant droit a le devoir de mettre fin au brûlage en cas de gêne de voisinage avérée.



CÉRÉMONIES



Cérémonie
du 11 novembre



Cérémonie du 8 mai

VOËUX DU MAIRE

Le maire et les conseillers accueillent toute la population chaque début d'année pour les traditionnels vœux à la salle des fêtes. Cette année, la date est fixée au 6 janvier à 19 h.



FLEURISSEMENT 2019



INCIVILITÉS

Un certain ras-le-bol s'installe sur la commune, suite à certains individus qui détériorent les lieux publics.

Au stade de foot, les filets sont coupés au cutter et les paires de ballons brûlés.

Sur le perron de l'église, le panneau d'affichage a été cassé, l'école maternelle a des vitres cassées, des canettes de bière sont trouvées sur place ainsi que des cartons de pizzas.

La charpente de la buvette des boules a été tailladée à coups de cutter, le WC public de la place vandalisé, siphon cassé et abattant arraché ; sans parler des fleurs arrachées et des massifs piétinés.

L'incivilité de certains devient lourde à supporter.

La commune de Saint-Étienne-des-Oullières a transféré en 2017 sa compétence en matière d'élaboration et de révision du Plan Local d'Urbanisme à la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS).

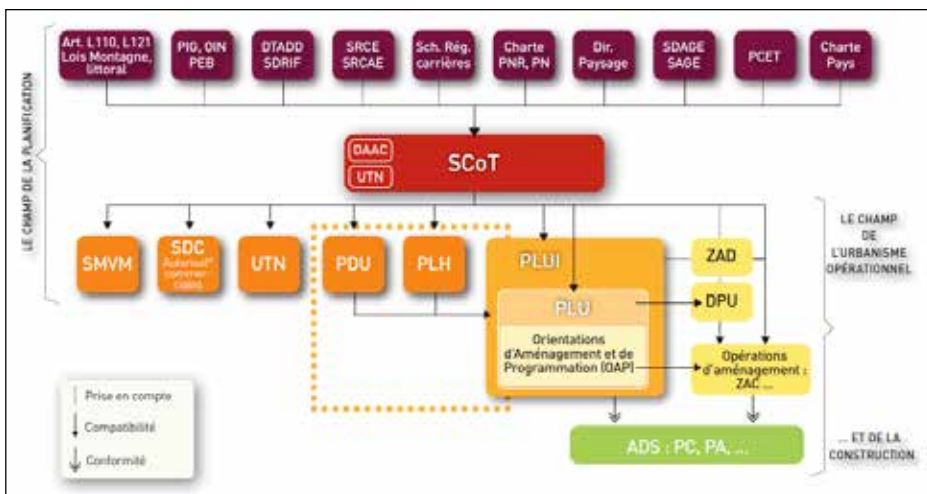
Ce transfert de compétence est consécutif à une évolution patente de la réglementation en matière d'urbanisme visant à confier progressivement ces prérogatives au niveau d'échelon intercommunal, qui intervient à une échelle (bassin de vie) plus adaptée aux enjeux découlant de cet outil (urbanisation, habitat, environnement, déplacements, agriculture...) et permettant de mutualiser les moyens et compétences en la matière.

De ce fait, la CAVBS a désormais prescrit officiellement la procédure de révision générale des documents de planification d'urbanisme des 17 communes membres en un seul document: le PLUih (Plan Local d'Urbanisme intercommunal et habitat) depuis le 28 juin 2018.

Cette montée en puissance s'inscrit dans la continuité du rôle croissant qu'a pris notre intercommunalité dans le domaine de l'urbanisme : en effet, depuis 2014 la CAVBS avait déjà constitué, à la demande des communes membres (hormis Villefranche-sur-Saône), un service instructeur ADS¹ (Autorisation du Droit des Sols) commun qui a repris la suite des missions qu'assurait historiquement l'État via la DDT avant qu'il ne se désengage de ces missions de proximité.

La tâche à accomplir est importante, puisqu'actuellement les autorisations d'urbanisme sont instruites sur la base des 14 documents de planification existants pour chacune des communes membres (hormis l'ex-CAVIL qui possédait déjà un PLU intercommunal), lesquels sont très divers et plus ou moins anciens.

Par ailleurs, ce document de planification est tenu de s'insérer dans des rapports de compatibilité voire de conformité avec d'autres documents prescriptifs de portée nationale (ex : Projets d'Intérêt Général, Opérations d'Intérêt National...), régionale (ex : Schéma Régional de Cohérence Écologique...), locale (ex : Schéma de Cohérence Territoriale...) :



Source : Le PLU intercommunal – un outil pour dessiner son projet de territoire, Mairie-conseils, juin 2015

Ce transfert de compétence ne signifie pas pour autant que la commune ne se dessaisisse de ces questions qui sont cruciales pour le développement futur de la commune et l'intéressent au premier plan en tant qu'échelon local de proximité.

Aussi, cette démarche a été précédée de la co-élaboration entre la CAVBS et les communes d'une charte de collaboration permettant d'assurer la bonne association des communes dans l'élaboration du PLUih.

Par ailleurs, les habitants, acteurs locaux... ont bien entendu aussi leur mot à dire sur les différentes étapes d'élaboration de ce document prospectif qui s'inscrit sur un horizon d'une dizaine d'années.

À ce titre, des étapes d'information et de concertation sont prévues tout au long de la procédure jusqu'à la phase d'enquête publique qui permet à tout un

chacun de prendre connaissance du projet complet et d'exprimer, le cas échéant, des doléances sur celui-ci.

Enfin, au-delà de la portée planificatrice de ce document envers les projets locaux d'habitat, de commerce, d'activités économiques, agriculture... le PLUih est un outil dont doit s'approprier la collectivité pour son projet de territoire à travers l'urbanisme opérationnel et les outils qui en découlent (Orientations d'Aménagement et de Programmation, emplacements réservés, droit de préemption urbain...).

La concertation sur le projet de PLUih a débuté le 1^{er} septembre 2018 et est assurée par les moyens suivants :

- Mise à disposition d'un registre de concertation dans les communes et au siège de l'Agglomération ;
- Organisation de réunions publiques ;
- Information sur le site internet de l'Agglomération ;
- Organisation d'une exposition de panneaux explicatifs ;
- Élaboration d'un document de communication à destination des habitants.

Le planning prévisionnel d'élaboration de ce document est le suivant :

- 2018 : Diagnostic de territoire (état des lieux) ;
- 2019 : Élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD ; projet politique, stratégie de développement) ;
- 2020 - 2021 : Élaboration du zonage et du règlement (traduction graphique et réglementaire du PADD) ;
- 2020 - 2021 : Présentation du projet de PLUih en réunion publique ;
- 2021 : Arrêt du PLUih ;
- 2022 : Approbation du PLUih (document rendu opposable aux demandes d'autorisation d'urbanisme en remplacement de notre actuel PLU).

En attendant pour vos formalités en matière d'urbanisme :

Les maîtres mots pour tout projet personnel de construction sont l'anticipation et l'information.

Dès les premières réflexions que vous pouvez vous poser dans le cadre d'un projet personnel de construction, n'hésitez pas à vous renseigner pour connaître les procédures et réglementations applicables.

De nombreuses sources d'informations existent et les services de la mairie ou de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais peuvent également vous apporter les informations préalables nécessaires pour réaliser votre projet en conformité et de manière sécurisée.

Coordonnées mairie :

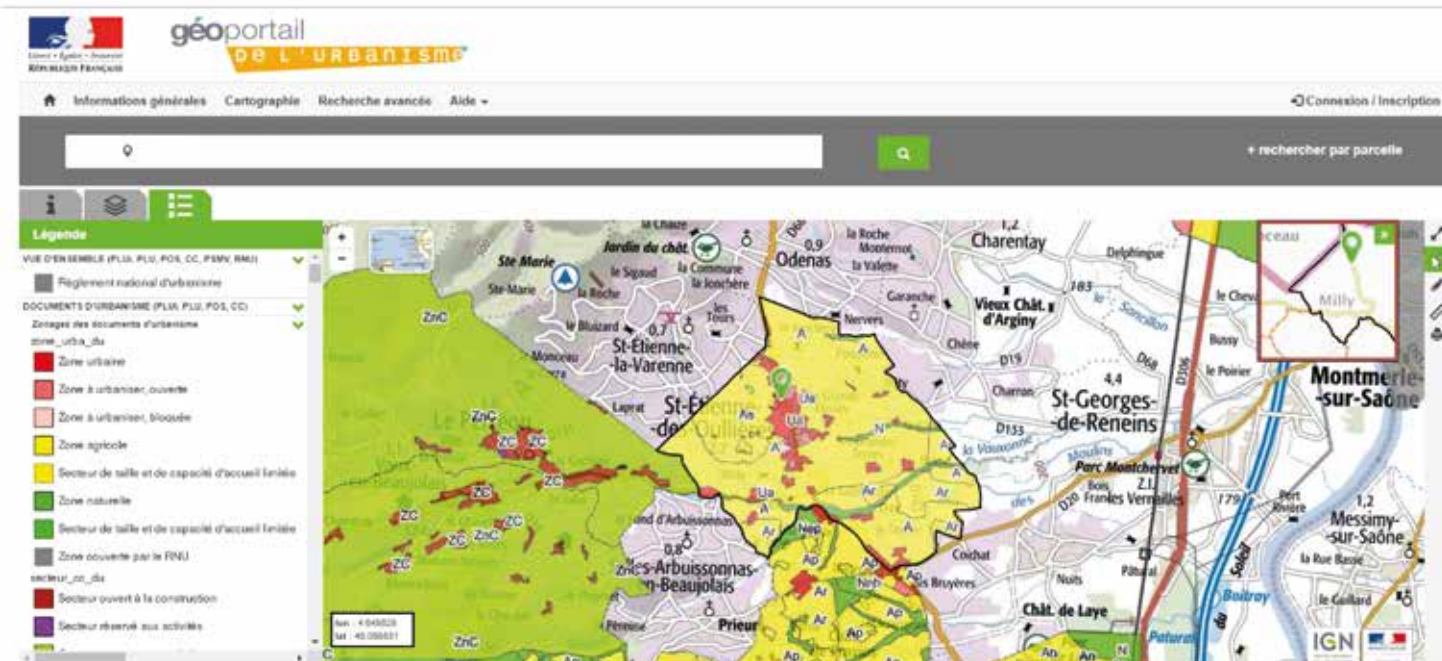
Mairie de Saint-Étienne-des-Oullières
445 rue du Beaujolais
69460 Saint-Étienne-des-Oullières
Tél. 04 74 06 40 51
Fax. 04 74 03 30 43
Courriel : mairie@saintetiennedesoullieres.fr
Sur RDV auprès de Monsieur le Maire
ou Monsieur BABAD, responsable de la
commission urbanisme.

Coordonnées aggro :

Communauté d'Agglomération Villefranche
Beaujolais Saône
115 rue Paul Bert
69400 Villefranche-sur-Saône
Tél. 04 74 68 23 08
Fax. 04 74 68 45 61
Courriel : accueil@agglo-villefranche.fr

Pour en savoir plus :

<https://www.agglo-villefranche.fr/le-nouveau-pluih.html>



Pour consulter le PLU de Saint-Étienne-des-Oullières :

En version papier :

> Rendez-vous en mairie aux horaires d'ouverture habituels,

En version dématérialisée :

> Rendez-vous sur le site internet :

- de la commune :

www.saintetiennedesoullieres.fr/fr/information/67386/plu

- ou de l'agglomération :

www.agglo-villefranche.fr/le-plu-intercommunal.html

- ou encore sur le géoportail de l'urbanisme

(portail national) :

www.geoportail-urbanisme.gouv.fr

- pour connaître les principales procédures applicables à mon projet :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N319

Un point sur l'avancement des travaux de voirie :

Comme nous vous le présentions dans le précédent bulletin communal, le programme de travaux de voirie 2018 – 2019 s'est concrétisé à l'été 2019 par le démarrage des travaux d'aménagement des abords des écoles et la création d'un cheminement piéton sécurisé et accessible reliant les écoles à l'aire de jeux.

Les travaux de réfection du Chemin de la Bascule ont également été réalisés sur cette période.

La suite de ce programme de travaux est prévue de se dérouler après la campagne des vendanges à partir du mois de Septembre – Octobre 2019 avec :

- la création d'une liaison piétonne sécurisée le long de la RD n° 43 depuis la Route du Clos de Milly jusqu'à la cave coopérative avec création d'une traversée sécurisée au niveau de l'intersection avec le Chemin Creux,
- la création d'une liaison piétonne sécurisée le long de la RD n° 19 depuis l'entrée d'agglomération sud-ouest jusqu'au lotissement Beguet.

Ce programme de travaux étant réalisé par l'entreprise Eiffage Route Rhône-Alpes Auvergne basée à la Chevalière, 69430 BEAUJEU.



Environnement

Fonctionnement de la borne IRVE pour recharger les voitures électriques

- 1- N'importe quel particulier pourra se brancher sur la borne et ainsi recharger son véhicule électrique.
- 2- Les personnes ne possédant pas de badges pourront se connecter via un smartphone et accéder à une charge moyennant un coût de 0,44 € le kWh.
- 3- Les personnes possédant déjà un badge interopérable avec notre réseau IZIVIA (ex SODETREL) pourront également se connecter à la borne pour un coût de 0,34 € le kWh.
- 4- Les personnes habitants sur le territoire du SYDER (hors LYON METROPOLE) pourront se voir délivrer un badge personnalisé par IZIVIA. Ce badge permet de se recharger sur tout le réseau SYDER, environ 40 bornes d'ici fin 2019, pour un coût de 0,24 € le kWh. Ce badge sera envoyé directement chez le demandeur en échange de la carte grise du véhicule électrique et d'un justificatif de domicile moyennant un coût unique de 15 € et d'un abonnement annuel de 10 €. Ces personnes pourront également se charger sur le réseau IZIVIA en dehors du territoire SYDER.
- 5- Les procédés de rechargement, ainsi que les coûts sont affichés sur chaque borne.
- 6- Toutes les bornes, ainsi que tous les renseignements nécessaires sont accessibles depuis le site izivia.com (ou appli IZIVIA depuis un smartphone)
- 7- Un numéro de téléphone ouvert 24h/24 et 7j/7 est affiché sur la borne pour tout utilisateur ayant besoin d'assistance.



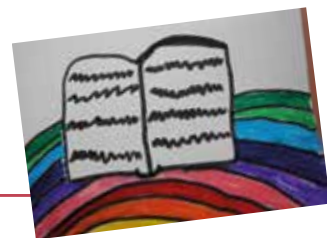
Extinction des feux la nuit

Depuis le mois d'avril les lumières sont éteintes entre Minuit et 5 h du matin, hors week-end et jours fériés, dans le centre du village. Le projet est d'étendre cette mesure à toute la commune, dans un but environnemental et économique.

Co-voiturage

2 places de parking pour le co-voiturage sont prévues sur la place de la salle des fêtes.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE



Vous ne connaissez pas la bibliothèque de votre village ?

Elle est située derrière la mairie. Un panneau vous indique sa présence rue du Beaujolais.

Elle est devenue municipale, gratuite (et obligatoire!!!) depuis octobre 2018.

Elle est gérée par 13 bénévoles et la Mairie.

- Vous y trouverez des livres Adultes (Romans avec un lot régulier de nouveautés, Romans policiers, Romans d'anticipation, Documentaires variés, BD...), des livres Juniors et Enfants (Albums, Romans, BD, Mangas, Documents...). Les CD sont disponibles à la demande auprès des bénévoles lors des permanences.

- Nous proposons également, en lien avec la Médiathèque Départementale du Rhône la E-Médiathèque.

Les spectacles et animations de la bibliothèque municipale :

- L'après-midi du 19 décembre 2018, la bibliothèque a proposé aux enfants la lecture de contes de Noël ainsi qu'un goûter. Rendez-vous en décembre prochain.

- En février, un samedi consacré aux jeux de société. Les parents et enfants ont joué tout l'après-midi.

- Mardi 5 mars a eu lieu notre premier comité de lecture, chacun a pu parler d'un livre qu'il avait aimé autour d'un verre et de pâtisseries.

- Lors de la semaine littéraire (du 5 au 13 avril 2019) placée sous l'égide de la Médiathèque Pierre Mendes France et la direction des affaires culturelles de Villefranche, la cie LILY KAMIKAZ a proposé une sieste littéraire sur le thème de la femme. Une

très belle expérience qui a réuni une trentaine de personnes le samedi 6 avril en début d'après midi dans nos locaux.

- En soirée le 9 avril, Anita (bénévole de la bibliothèque) nous a initié au pliage de livres, ou comment recycler les vieux livres pour en faire des œuvres d'art. Atelier plébiscité et à refaire.

- Un joli moment avec Jacques Brel samedi 14 juin, animé par 2 bénévoles autour de photos et musiques évoquant sa vie. Une expérience que nous renouvellerons sur un autre thème.

- Un atelier origami, animé par Marie France Aunier lectrice à la bibliothèque, a réuni plusieurs personnes le 3 juillet en soirée pour apprendre cet art du pliage japonais.

- Tout au long de l'année scolaire, la bibliothèque municipale a accueilli les enfants des écoles primaires et maternelles pour des jeux et des lectures de contes. La Gard'Oullieres est aussi venue lire les mercredis matin. En juillet, Roselyne a animé une balade contée autour du village. De nouveaux projets sont en cours avec les enfants.

En 2019/2020, d'autres activités seront proposées : des contes avec tablier ou tapis de racontage, un Cluedo géant (en préparation), la venue d'écrivains, un après-midi jeux de société, de nouveaux ateliers pour adultes...

N'hésitez pas à passer la porte et à venir nous rencontrer. Nous vous attendons.



HORAIRES D'OUVERTURE

MARDI 16H30 à 19H
MERCREDI 10H à 12H
et 16H à 18H
JEUDI 16H30 à 19H
SAMEDI 10H à 12H





CALENDRIER DES FÊTES ET MANIFESTATIONS 2020

Janvier

M 1	1	
J 2		
V 3		●
S 4		
D 5		
L 6		
M 7	2	
M 8		☹
J 9		○
V 10		
S 11		
D 12		
L 13		
M 14	3	
M 15		
J 16		
V 17		●
S 18		
D 19		
L 20		
M 21	4	
M 22		☹
J 23		
V 24		●
S 25		
D 26		
L 27		
M 28	5	
M 29		
J 30		
V 31		

Vœux du Maire
(19 h 00 (Salle des fêtes))

Remise des cocardes de la classe en 0
(Salle des fêtes)

Février

S 1		
D 2		●
L 3		
M 4	6	
M 5		☹
J 6		
V 7		
S 8		
D 9		
L 10		
M 11	7	
M 12		
J 13		
V 14		
S 15		
D 16		
L 17		
M 18	8	
M 19		☹
J 20		
V 21		
S 22		
D 23		●
L 24		
M 25	9	
M 26		
J 27		
V 28		
S 29		

Concours de Belote de la Cantine Scolaire
(Salle des fêtes)

Vente de boudin du Tour du Beaujolais cycliste
(place de la salle des fêtes)

Fête des Conscripts

Mars

D 1		
L 2		●
M 3	10	
M 4		☹
J 5		
V 6		
S 7		
D 8		
L 9		○
M 10	11	
M 11		
J 12		
V 13		
S 14		
D 15		
L 16		●
M 17	12	
M 18		☹
J 19		
V 20		
S 21		
D 22		
L 23		
M 24		● 13
M 25		
J 26		
V 27		
S 28		
D 29		+1h
L 30		
M 31	14	

Loto du Tour du Beaujolais cycliste
(Salle des fêtes)

Carnaval du Sou des écoles
(17 h Salle des fêtes)

Bourse aux vêtements du Sou des écoles
(Salle des fêtes)

Challenge LARONZE
(Boulodrome)

Avril

M 1		●
J 2		
V 3		
S 4		
D 5		
L 6		
M 7	15	
M 8		○
J 9		
V 10		
S 11		
D 12		
L 13		
M 14	16	
M 15		●
J 16		
V 17		
S 18		
D 19		
L 20		
M 21	17	
M 22		
J 23		●
V 24		
S 25		
D 26		
L 27		
M 28	18	
M 29		☹
J 30		●

Repas D'ansant de la classe en 8
(Salle des fêtes)

Brocante de la classe en 2
(City Stade)

Mai

V 1	Fête du travail	
S 2		
D 3	Sts Philippe, Jacques	
L 4		
M 5		19
M 6		
J 7		○
V 8	Défilé	
S 9		
D 10		
L 11		
M 12		20
M 13		☹
J 14	Don du Sang (Salle des fêtes)	
V 15		
S 16		
D 17		
L 18		
M 19		21
M 20		
J 21		
V 22		●
S 23		
D 24	Concours des sociétés et amis (Boulodrome)	
L 25		
M 26		22
M 27		☹
J 28		
V 29		
S 30		●
D 31		

Concours des sociétés et amis
(Boulodrome)

Juin

L 1		
M 2		23
M 3		
J 4		
V 5		○
S 6	Concert de la Chorale Beaujolaise (Eglise)	
D 7		
L 8		
M 9		24
M 10		☹
J 11		
V 12	Auditions école de musique (Salle des fêtes)	
S 13		●
D 14	Tour du Beaujolais cycliste	
L 15		
M 16		25
M 17		
J 18		
V 19		
S 20	Challenge PEPIN (boulodrome)	
D 21		●
L 22		
M 23		26
M 24		☹
J 25		
V 26		
S 27	Kermesse (Fêtes des Ecoles)	
D 28		●
L 29		
M 30		
V 31		27

● Nouvelle lune ● Premier quartier
○ Pleine lune ● Dernier quartier

Juillet

M	1	27
J	2	
V	3	
S	4	
D	5	○
L	6	
M	7	28
M	8	
J	9	
V	10	
S	11	● Fête du Solex « Les Outils en Fête » (City Stade, Boulogne)
D	12	
L	13	●
M	14	● Défilé
M	15	
J	16	● Don du sang (Salle des fêtes)
V	17	
S	18	
D	19	
L	20	●
M	21	30
M	22	
J	23	
V	24	
S	25	
D	26	
L	27	●
M	28	31
M	29	
J	30	
V	31	

Ramassage du tri sélectif

ZONE A

Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers

Août

S	1	
D	2	
L	3	○
M	4	32
M	5	● Challenge SOTHIER (Boulogne)
J	6	
V	7	
S	8	
D	9	
L	10	
M	11	● 33
M	12	
J	13	
V	14	
S	15	
D	16	
L	17	
M	18	34
M	19	●
J	20	● Concours de Boules de la Vogue (Boulogne)
V	21	
S	22	
D	23	
L	24	
M	25	● 35
M	26	
J	27	
V	28	
S	29	
D	30	● Fête de la Vogue
L	31	

Septembre

M	1	36
M	2	○
J	3	●
V	4	
S	5	
D	6	
L	7	
M	8	37
M	9	
J	10	●
V	11	
S	12	
D	13	
L	14	
M	15	38
M	16	●
J	17	●
V	18	
S	19	
D	20	
L	21	
M	22	39
M	23	
J	24	●
V	25	
S	26	
D	27	
L	28	
M	29	40
M	30	●

● Nouvelle lune ● Premier quartier
○ Pleine lune ● Dernier quartier

ZONE B

Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg

Octobre

J	1	○ Don du sang (Salle des fêtes)
V	2	
S	3	
D	4	
L	5	
M	6	41
M	7	●
J	8	
V	9	
S	10	● Bourse aux vêtements Sou des Écoles (Salle des fêtes)
D	11	● Vente de jambon de la classe en 3 (Place de la salle des fêtes)
L	12	
M	13	42
M	14	
J	15	
V	16	●
S	17	
D	18	
L	19	
M	20	43
M	21	●
J	22	● Concours de belote Amitié Beaujolaise (Salle des fêtes)
V	23	
S	24	44
D	25	41h
L	26	
M	27	44
M	28	
J	29	
V	30	
S	31	○

Novembre

D	1	
L	2	
M	3	45
M	4	●
J	5	
V	6	
S	7	
D	8	●
L	9	
M	10	46
M	11	● Défilé
J	12	
V	13	● Loto Sou des Écoles (Salle des Fêtes)
S	14	
D	15	●
L	16	
M	17	47
M	18	●
J	19	
V	20	
S	21	
D	22	●
L	23	
M	24	48
M	25	
J	26	
V	27	
S	28	● Bourse aux jouets Gard'Ouillères (Salle des Fêtes)
D	29	● Vente d'escargots la classe en 1 (Place de la salle des fêtes)
L	30	○

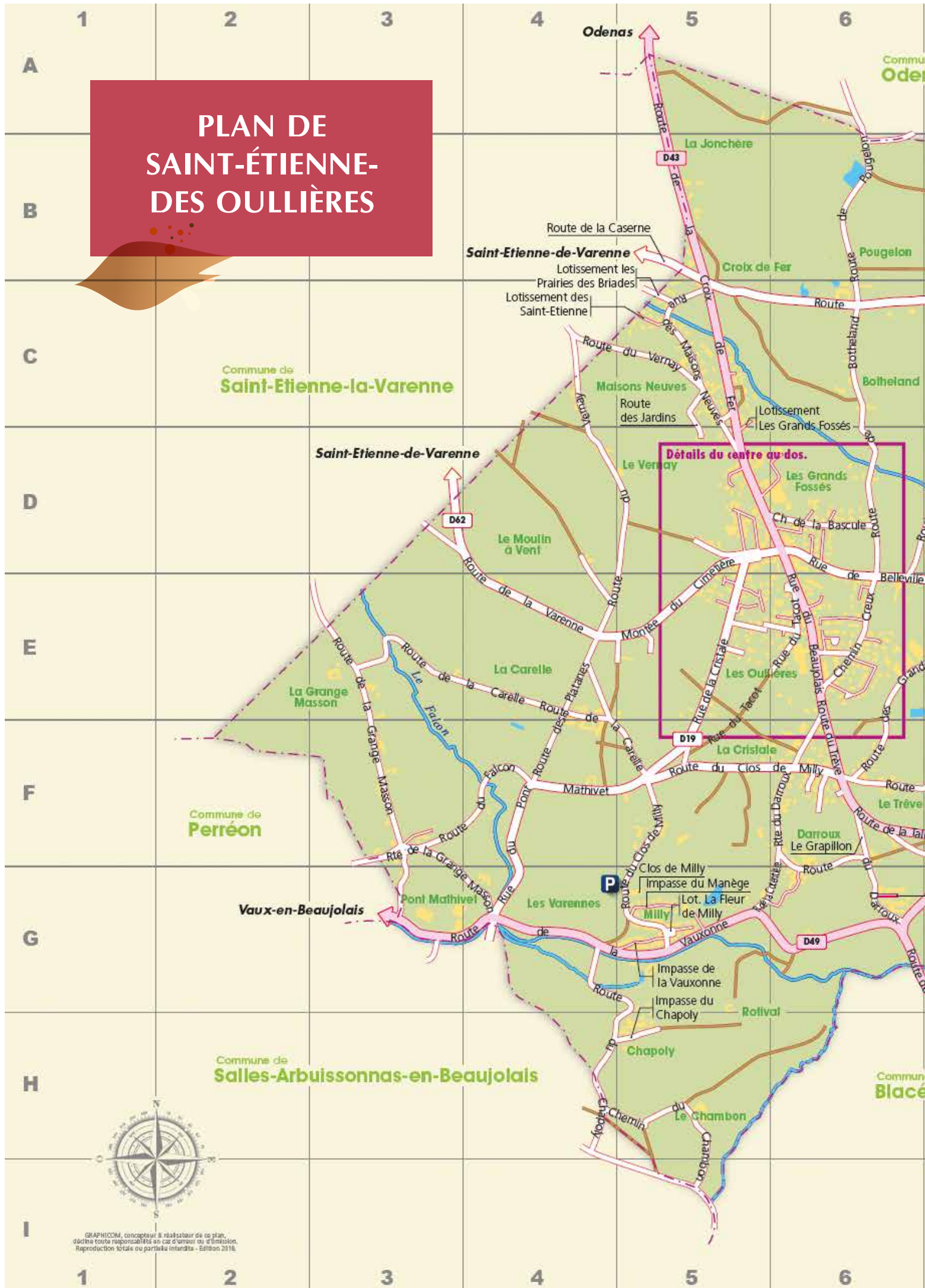
ZONE C

Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles

Décembre

M	1	49
M	2	
J	3	● Don du sang (Salle des fêtes)
V	4	
S	5	● Marché de Noël - Confrérie des copains (Salle des fêtes)
D	6	● Vente d'huîtres de la classe en 4 (Place du 8 mai 1945)
L	7	
M	8	50
M	9	
J	10	
V	11	
S	12	● Arbre de Noël du Foot (Salle des fêtes)
D	13	
L	14	●
M	15	51
M	16	●
J	17	
V	18	● Arbre de Noël des donneurs de sang (Boulogne)
S	19	
D	20	
L	21	
M	22	52
M	23	
J	24	
V	25	
S	26	
D	27	
L	28	
M	29	53
M	30	○
J	31	

PLAN DE SAINT-ÉTIENNE- DES OULLIÈRES



RELAIS D'ASSISTANTS MATERNELS ITINÉRANT

Le Relais d'Assistants Maternels Itinérant (RAMI) est un service géré par la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône (CAVBS). Il est ouvert depuis le 11 avril 2019 sur la commune de Saint-Etienne-des-Oullières.

Il s'adresse aux assistantes maternelles agréées ou en devenir, aux enfants qu'elles accueillent dans le cadre de leur profession, aux parents de ces enfants, et résidant sur les communes de **Blacé, Saint-Etienne-des-Oullières, Vaux-en-Beaujolais, Le Perréon, Salles-Arbussonnas et Saint-Julien.**

Les temps collectifs ont lieu de 8 h 30 à 11 h 30, dans des salles mises à disposition par les communes. Ils sont animés par une éducatrice de jeunes enfants, responsable du relais.

L'objectif du temps collectif est de proposer des lieux d'éveil et de socialisation aux enfants sur chaque commune tout en favorisant la participation active des assistantes maternelles dans la mise en place d'ateliers d'éveil, en bénéficiant de matériel et de jeux adaptés. Il s'agit aussi pour les assistantes maternelles d'observer les enfants accueillis dans un cadre autre que celui connu habituellement et de les accompagner dans leurs découvertes. C'est aussi un moyen de rompre l'isolement lié à l'exercice de la profession, favoriser les échanges de pratiques entre les professionnels et aborder des thèmes de réflexion qui peuvent donner lieu à des formations, des réunions.

Le planning des temps de regroupement est établi mensuellement et consultable sur le site de la Communauté d'agglomération.

Les assistantes maternelles ont la possibilité de se rendre dans les différentes communes et pas uniquement dans celle de leur résidence. À titre indicatif, ci-dessous le planning 2019 (hors fermetures pour formation de l'animatrice ou vacances scolaires)

Lundi: Le Perréon

Salle des associations
145, rue de la gare

Mardi: Saint-Julien*/Blacé

Salle des fêtes
-52, place de l'ancienne gare - Saint-Julien
-384, avenue de la Mairie - Blacé

Mercredi: Salles-Arbussonnas

Accueil périscolaire et cantine
33, rue de l'église

Jeudi: Saint-Etienne-des-Oullières

Salle annexe de la bibliothèque, derrière la mairie
425, rue du Beaujolais

Vendredi: Vaux-en-Beaujolais

Salle au 1^{er} étage de la mairie

**semaines paires*



Des permanences administratives auront lieu prochainement les après-midi à Saint-Etienne-des-Oullières, Résidence Terre de vignes, 30, rue du cellier. Ces permanences administratives sont des temps d'écoute, d'aide et d'accompagnement pour les parents employeurs ou futurs employeurs, les assistantes maternelles agréées et les candidats à l'agrément.

Vous pouvez contacter Julie SANCHEZ pour des renseignements ou pour prendre un rendez-vous, par téléphone au 06 13 75 11 33 ou par mail : j.sanchez@agglo-villefranche.fr



REPAS DES ANCIENS

Repas des anciens du samedi 27 avril au restaurant Esprit Beaujolais
141 personnes de plus de 68 ans étaient réunies autour d'un bon repas offert par la commune.



Au menu cette année :

*Foie gras de canard cuit au torchon
et poires pochées au vin*

*Mousseline de poissons et queues d'écrevisses
en sauce américaine*

Sorbet vigneron

*Quasi de veau poêlé au beurre
et pommes de terre écrasées au persil et pleurotes*

Fromage blanc

Soupe de fraises et financiers aux amandes



LA PLANTATION DES CM2

Tout commença la semaine du 12 novembre 2018. Nous nous étions tous préparés pour ces jours tant attendus...

A 11 h 30 un groupe de CM2 est parti dans le village. Nous avons eu la chance de rencontrer Mme Céillon de la commission du fleurissement. Avant de partir, nous nous sommes équipés de gants, d'une chasuble, de plantoirs à bulbes et aussi de pelles. Nous nous sommes répartis par groupe de 4 jardiniers, puis nous nous sommes partagés plusieurs bacs de fleurs.

Avant de planter, nous les enfants nous avons dû ramasser tous vos déchets polluants : mégots de cigarettes, canettes, bouteilles en verre, en plastique et des emballages. Après ce long tri de vos déchets mauvais pour la planète, nous avons enfin pu planter des bulbes ; nous avons d'abord écarté la terre

à l'aide d'un plantoir à bulbes. Nous avons ensuite planté des jacinthes, des tulipes... Enfin, nous avons recouvert nos plantations de terre puis nous sommes rentrés à l'école, c'était une belle expérience et nous voudrions que le village reste propre et fleuri.

Écrit par Julia, Flavie, Ambre et Fleur
de la classe de CM2



CANTINE SCOLAIRE

de Saint Etienne des Oullières



L'association a été créée à l'initiative de parents d'élèves, et depuis 1966 ils se relaient bénévolement pour en assurer son fonctionnement.

C'est grâce aux subventions de la commune et des manifestations organisées tout au long de l'année, que nous pouvons maintenir un service de qualité à un prix compétitif.

La mairie soutient notre association en mettant à disposition une cuisine et un réfectoire aux normes dans l'école mais aussi des surveillants pour les temps entre les repas et la classe. Les enfants grandissent et les parents quittent régulièrement l'association. Nous avons donc besoin sans cesse de nouveaux parents qui s'engagent pour 4 à 5 réunions dans l'année.

Aujourd'hui ça peut être vous !

DEPUIS
1966

1
ASSOCIATION
de Parents Bénévoles

220
REPAS / jour
en moyenne

4
SALARIES

4
EVENEMENTS

REPAS
CUISINES
SUR PLACE

ALIMENTS
FRAIS
PRODUITS OU
ACHETES
LOCALEMENT

3,75 €
PAR REPAS

6 €
L'ADHESION

1 CANTINIERE
1 AIDE CANTINIERE
2 PERS. AU SERVICE

INSCRIPTION
&
REGLEMENT

tous les documents d'inscription sont accessibles sur le site de la mairie :
www.saintetienndesoullieres.fr
les retourner à l'adresse suivante : Cantine Scolaire, PB10, 69460 St Etienne des Oullières
ou par mail : cantine.scolaire.steo@gmail.com
règlement : chèque et prélèvement bancaire automatique

du
Lundi 7
au
Vendredi 11
OCTOBRE

SEMAINE DU GOUT

pour inviter la culture à table !

Chaque année nous choisissons un thème autour duquel nous travaillons 4 menus et décorations différenciés. Nous essayons dans la mesure du possible de proposer un spectacle en lien à la fin de la semaine.

les Jeudis
19
DECEMBRE
et 16 AVRIL

VENTE DE COMTE

pour régaler vos papilles !

Nous organisons 2 ventes dans l'année de fromages en provenance directe de la fromagerie de Villereversure dans l'Ain. Il y aura du comté, mais aussi du morbier, du reblochon et même des huîtres à Noël !

le Samedi
1
FEVRIER

CONCOURS DE BELOTE

pour partager un moment convivial !

Que ce soit autour d'un tapis de jeu ou de la buvette, pour la tombola ou le goûter... Que vous soyez initié ou novice, joueur ou non... Nous vous attendons nombreux pour cet après-midi essentiel à notre association.

LE SOU DES ÉCOLES

Le sou des écoles est une association de parents d'élèves bénévoles.

Son objectif est de participer aux financements des activités pédagogiques et des projets scolaires de nos écoles.

Sur l'année scolaire 2018 / 2019, le sou a financé différentes sorties pour l'école maternelle et l'école primaire. Parmi d'autres, l'association a financé les sorties suivantes (entrées et transports par car) :

- Musée de Préhistoire de Solutré,
- Musée Claude Bernard à Villefranche-sur-Saône,
- Musée de l'école d'autrefois à St Rémy (71),
- Visites de Lyon.

Voici les dates des manifestations prévues pour l'année 2019 / 2020, à vos agendas !

LOTO

Vendredi 15 novembre 2019

CARNAVAL

Vendredi 13 mars 2020

BOURSE AUX VÊTEMENTS

Dimanche 15 mars 2020

KERMESSE

Samedi 27 juin 2020

Ces prochaines années, plusieurs membres du sou vont quitter l'association car leurs enfants partent au collège. Nous recherchons donc des parents bénévoles pour rejoindre l'équipe de l'association. Pour l'organisation des manifestations notées ci-dessous quelques réunions de préparation sont nécessaires et se déroulent toujours dans une ambiance conviviale et sympathique.

Dans les premiers jours suivant la rentrée, vous trouverez un mot dans les cahiers de vos enfants précisant la date de l'assemblée générale commune aux 3 associations des écoles. Tous les parents sont les bienvenus, venez nombreux !

Enfin un très grand merci à tous les parents pour leur aide permettant le bon déroulement des différentes manifestations au cours de l'année scolaire 2018 / 2019.

DONNEURS DE SANG BÉNÉVOLES



L'association comporte une douzaine de membres épaulés par leurs conjoints et environ 70 adhérents. L'organisation des 5 collectes par an qui récoltent environ 700 poches de sang, le voyage au mois de juin cette année 2019 « les gorges de la Loire » et le traditionnel arbre de Noël.

Nous avons organisé un challenge interclasse pour le 60^e anniversaire dans le but de faire venir de nouveaux donneurs à la clé un salmanazar de Beaujolais Village 2018 pour la classe la mieux représentée de l'année 2019.

Donnez votre sang, rejoignez-nous, faite le geste qui sauve et qui améliore les fins de vie de nos malades.

Nous ne sommes que 4 % de la population à donner!!

Suivez-nous sur Facebook « Don du sang Saint-Étienne-des-Oullières »

Contact: Daniel Nuguet - 51 route du Darroux - 04 74 03 46 80 / 06 51 83 00 25

Arbre de Noël 2020 le vendredi 18 décembre

60e anniversaire de l'amicale des donneurs de sang bénévoles



Une centaine de personnes présentent, 20 diplômes de dons ont été remis par M. Bost responsable des collectes de la région Rhône Alpes de l'établissement français du sang, M. le maire Gilles Duthel et ses conseillers étaient présents ainsi que les maires de St-Étienne-la-Varenne et Odenas.

Les anciens présidents étaient conviés, M. Roger Forest, M. Paul Vincent, M. Bernard Vernus et M. Micolier ancien trésorier. Après quelques discours l'assemblée a partagé un mâchon et le verre de l'amitié.



DRÔLES DE MOTARDES



L'association DRÔLES DE MOTARDES est une association de femmes quinquas et motardes.

Elle met en lumière les femmes de plus de 50 ans, motardes ou pas. Elle est basée sur notre expérience personnelle.

Nous sommes 3 « jeunes » motardes quinquas du Beaujolais, et nous voulons démontrer qu'à 50 ans, on peut avoir des projets et le dynamisme pour les réaliser sans complexes.

NOUS SOMMES LES DRÔLES DE MOTARDES !

Nous nous sommes rencontrées par l'intermédiaire d'une monitrice moto (après bien des déboires avec des moniteurs pour lesquels nous étions invisibles !), car nous avions entrepris de passer le permis moto à 50 ans. Le permis en poche et les premiers sceptiques mouchés, nous voici officiellement motardes. C'est notre révolution, et nous voici encore plus rebelles !

Nous organisons, en juillet 2020, un tour de France de 3500 km. Les motardes (et les motards !) qui le souhaitent, pourront nous accompagner sur le macadam entre nos villes étapes. Nous allons à la rencontre des femmes pour discuter et échanger sur la place des quinquas dans notre société. L'association élira de façon symbolique la femme

de l'étape afin de mettre en lumière son parcours, ses réussites personnelles ou professionnelles.

Effectivement, nous sommes au cœur de l'actualité depuis déjà quelques mois, et d'autres associations, comme « Over Fifty et alors » qui regroupe des journalistes, des actrices et des animatrices de télévision et qui souhaite faire évoluer positivement la visibilité et le regard porté sur les femmes de plus de 50 ans dans les univers de la mode et de la beauté, car avoir 50 ans, dans une société basée sur le paraître, est souvent rédhibitoire.



Pour financer notre projet, nous organisons, le samedi 4 avril 2020, un repas dansant à la salle des fêtes de Saint-Étienne-des-Oullières.

Les cartes seront en vente à partir du 15 janvier 2020. Pour toute demande d'information et de réservation, vous pouvez vous contacter Lydia CROCHAT au 06 79 08 98 82.

Vous pouvez suivre nos aventures sur FACEBOOK et INSTAGRAM « Drôles de Motardes »

ÉCOLE BEAUJOLAISE DE KARATÉ WADO-RYU

Le Wado-ryu est un style de karaté qui allie les atémis (coups de poing et coups de pied) du karaté traditionnel aux clés et aux projections, propres au ju-jutsu japonais. Ces caractéristiques font de ce style une méthode de self-défense très complète. L'École Beaujolaise de Karaté Wado-ryu propose des cours aux enfants (à partir de 6 ans), aux ados et aux adultes, aux hommes et aux femmes.

La section enfants est particulièrement dynamique. L'enseignement est basé sur des activités ludiques permettant aux enfants de prendre conscience de leur corps. Ils apprennent le respect de l'autre et ont une progression technique sanctionnée par des passages de grades réguliers. La participation à une compétition (Coupe d'Arnas) est proposée aux enfants intéressés.

Un travail d'assouplissement et de gainage permet aux ados et aux adultes d'aborder les exercices tout en préservant leur corps. Les exercices à deux sont basés sur l'esquive et le contrôle de l'adversaire.



Chaque année, une journée parents / enfants est organisée avant Noël afin que les parents partagent une activité avec leurs enfants. Un pique-nique de fin d'année clôture la saison dans une ambiance conviviale.

Les deux enseignants, Manuel Jobert (4^e dan, CQP) et Laurent Gaillac (3^e dan, CQP), suivent régulièrement des stages de perfectionnement.

Vous êtes invités à venir essayer un art martial complet et authentique dans une ambiance sérieuse et détendue.



Suivez-nous sur Facebook : École Beaujolaise de Karaté Wado-ryu
Site internet : <http://www.karatebeaujolais.fr/>

TWIRLING BÂTON/FITNESS

Le twirling bâton est un sport artistique né aux États Unis, il associe manipulation du bâton, mouvements de gymnastique et de danse. Ce sport est ouvert aux filles et garçons et se pratique à 1, 2 et 3 bâtons dans diverses disciplines en individuel comme en équipe.

Notre association est gérée par une équipe de parents bénévoles dynamiques.

Les cours sont donnés par Chrystele Moreau aidée d'Élodie Brunet ainsi que quelques élèves. Ils sont ouverts dès l'âge de 3 ans.

**Mercredi 14 h 30/18 h avec Chrystele Moreau et quelques élèves au complexe sportif l'escalé à Arnas pour les groupes compétition et débutant.*

**Vendredi 17 h 15/20 h 30 avec Chrystele Moreau et Elodie Brunet au gymnase SIVOS (collège de St-Georges-de-Reneins) pour le groupe compétition.*

La saison précédente, nous comptons 32 adhérents de 5 à 20 ans dont 28 exerçaient en compétition. Ces athlètes toutes catégories confondues ont remporté 141 médailles à travers 14 compétitions.

En février 2019, nous organisons notre 2^e compétition le 44^e Bâton D'or au complexe sportif l'escalé à Arnas.

Cette compétition permettait à certains athlètes, dans certaine discipline de se sélectionner pour le championnat d'Europe.

Nous avons reçu une trentaine de clubs de twirling bâton venus de toute la France.

800 athlètes ont pu évoluer en 1 et 2 bâtons, en strutting, en duo, en danse solo et en équipe. Notre club était représenté par 32 élèves du groupe compétition âgés de 5 à 20 ans.

Certains d'entre eux se sont distingués lors des finales de 1 bâton Koralie Geoffray, Morgane Gobet et Gwendoline Verrier. Marion Combe

finaliste en strutting, Mathilde Piet et Séléna Chalard en 2 bâtons, Morgane Gobet / Clémence Carbonnier et Séléna Chalard / Marion Combes en duo, ainsi que l'équipe sénior.



2 médailles d'argent ont été remportées : une pour Séléna Chalard en 2 bâtons et une pour l'équipe de danse twirl minime, ainsi que 2 médailles de bronze pour le duo Séléna Chalard / Marion Combe et l'équipe de pompons junior. Séléna s'est sélectionnée en 2 bâtons junior pour le Championnat d'Europe ainsi que pour la coupe du monde IBTF. Le Championnat d'Europe, s'est déroulé en Italie en avril dernier. Séléna s'est distinguée parmi 30 athlètes internationaux et a décroché une médaille à la 4^e place européenne. Nous remercions les généreux donateurs, artisans, commerçants et entreprises de leur participation financière pour ce déplacement. Sans eux, cette aventure n'aurait pas été possible. Lors du sélectif régional Auvergne Rhône Alpes, nous obtenions 20 sélections pour le Championnat de France.

Les équipes de danse twirl minimes et juniors sont Championnes régionales, ainsi que Margot Piet et Morgane Gobet en 1 bâton. Sont vice championnes régionales Margot Piet et Marion Combe en strutting, Meggie Pras en 1 bâton, Morgane Gobet en 2 bâtons, en duo Célia Chopin/Emma Marin et Marion Combe/Séléna Chalard.





Pas de championne de France cette saison, mais une belle 4^e place pour le duo Marion Combe/Séléna Chailard. Séléna a intégré l'équipe de France lors de la coupe du monde IBTF, celle-ci s'est déroulée à Limoges début août.

Elle revient avec une place de championne du monde en équipe accessoires junior. En 2 bâtons, elle n'a pas rivalisé face aux 43 athlètes, de nombreuses américaines et japonaises au niveau frisant l'excellence. Elle revient de cette aventure grandie et pleine d'espoir pour la suite.

Notre association compte aussi une section Fitness depuis 9 ans. Pour la saison précédente, près de 50 adhérents ont pu suivre des cours de zumba, renforcement musculaire. Pour cette nouvelle saison, nous vous proposons les cours suivant qui se déroulent sur la commune à la salle des fêtes.

Avec Cyrielle: zumba enfants dès 5 ans mardi 18 h-18h45. Avec Carole: groupe de kinésiologie (respiration, relaxation, gestion des émotions...) ados et adultes mardi 20h15-21h15. Avec Élodie: pompons moins de 15 ans mercredi 18h30-19h30 et plus de 15 ans mercredi 19h30-20h30.

Renseignement:
twirlingbaton.fitness@gmail.com

DIVINE YOGA



Équilibre Énergétique de la Tête aux Pieds

Matinée de Yoga Aérien &

Initiation à la Réflexologie Plantaire

Samedi 20 juillet 2019 de 9 h à 13 h

Pas de prérequis

PAF : 65 € simple ou 120 € en duo

Plus d'infos sur le site web

Inscription préalable par email

modurand@yahoo.co.uk

Yoga Aérien

Mercredi 17 Juillet 17h30 à 20 h

Stage ouvert à tous niveaux.

Places limitées à 9 participants.

Tarif 40 € (25 € membres)

Inscription préalable par email

Voyage sonore aérienne

Samedi 3 août 2019 de 15 h à 17h45

Avec Sophie Balestro & Maureen Durand à Quincié-en-Beaujolais, 69430.

Confortablement installé dans votre cocon suspendu, défiant les lois de la gravité, votre corps se relâche de ses tensions, vous flottez dans votre nid, complètement détendu et prêt à vivre une expérience exceptionnelle...

Aucune aptitude au yoga n'est requise.

Plus d'infos sur le site web www.divineyoga.fr

Tarif: 30 € en espèce.

Inscription indispensable.

Sophie: 06 15 18 66 89

Maureen: 06 02 26 11 38



Journée Zen

Lundi 22 juillet 2019 de 9h30 à 17h00

Yoga, méditation, yoga nidra relaxation,

yoga aérien adapté pour tous niveaux

Pas de prérequis.

Matinée de Yoga 9h30 à 12h - 25€

Après-midi Aérien Zen 14h à 17h - 40€

Journée Zen 9h30 à 17h - 65€

(pause midi piscine et assiette végétarienne offerte)



LES ASSOCIATIONS

Amicale boules

Georges TRIBOULET
Rue du Cellier
06 08 28 32 50

Amicale des donneurs de sang

Daniel NUGUET
Le Trêve
04 74 03 46 80
nuguet.daniel@bbox.fr

Amitiés Beaujolaises

Lucien RAVIER
645, Route du Beaujolais
Blaceret
04 74 67 54 74

Bibliothèque

Roselyne JOURNET
Mairie St-Étienne-des-O.
06 76 79 72 34
biblio.steo69@gmail.com

Cantine Scolaire

Frédéric JARLOT
738, rue de Belleville
06 09 02 58 20
cantine.seo@gmail.com

C.A.T.M. - ACACPG

Maurice PHILIPPE
123, rue des écoles
04 74 03 42 21

Chorale Beaujolaise

Martine BURNY
69460 Le Perréon
j.burny@numericable.com

Divine Yoga

Maurine DURAND
Quincié
06 02 26 11 38
modurand@yahoo.co.uk

École de Musique ADEPA

Apuena SOUZA
Clos de Milly
06 12 75 32 14
Adepa.mus@gmail.com

Judo

Marc GAULIER
Billy le Vieux
69650 Quincieux
04 72 26 31 48
chantal.decoux@wanadoo.fr

Karaté

Manuel JOBERT
510, Route du Beaujolais
06 63 57 68 73
Karate.beaujolais@gmail.com

La Confrérie des Copains

Benoit DUPERRIER
06 15 84 04 18
benoit.duperrier.69460@gmail.com

La Gard'Oullières

lagardoullieres@yahoo.fr
Fanny BLONDIN
3, Les Grands Fossés
06 63 20 37 29
fannyblondin@aol.com
Tél. Garderie : 04 74 02 16 55

La Sallésienne - Fanfare

David MONFRAY
Les Maisons Neuves
69460 Vaux-en-Beaujolais
06 32 72 30 56
lasallesienne@ymail.com

Les Oullières en Fête

Yves PELANDA
150, Route du Beaujolais
06 50 98 12 21
yves.pelanda@wanadoo.fr

Le Tour Beaujolais

Jean-Pierre CHEVALIER
445, Rue du Beaujolais
69460 Salles-Arbuissonnas
04 74 67 50 89 ou
06 63 53 76 68

Lime Tree School

Joanne LEROUX
100, route de Belleville
04 74 03 56 75
joanneleroux@free.fr

Sapeurs Pompiers

Aymeric PACHOT
La Prat - St-Étienne-la-V.
06 08 23 34 54
aymeric.pachot@orange.fr

Service Entraide

Michel DIDIER
Botheland
04 74 03 44 07

Société de chasse

Olivier CHAPELAND
Le Clos du chêne
06 58 89 06 11

Sou des Écoles

David DELAY
69, imp. des Vignes
06 87 25 23 25
soudesoullieres@gmail.com

Taekwondo

Julien GONNET
06 83 22 21 45
gonnet.mtc@orange.fr
gonesdojang@gonesdojang.com

Twirling Baton Gym Zumba

Christel PHILIBERT
Mairie
445 rue du Beaujolais
06 45 04 27 18
Twirlingbaton.fitness@gmail.com

U.S.B.V. (foot)

Franck PAGNIEZ
60, imp. de la Treille
06 13 34 53 97
usbv@lrafoot.org

Yoga

Blandine SALVAIRE
7, rue neuves - 69400 Gleizé
09 50 88 28 66 ou
06 85 33 68 03

PRÉSIDENTS DE CLASSES

- Classe 0 :** MATHIEU Fabrice - 56 impasse du Clos des Vignes - 69460 St-Étienne-des-O. - 04 74 03 37 58 06.27.58.34.64 - fabrice.mathieu314@sfr.fr
- Classe 1 :** PERRET Cédric - Le Maillard - 69460 Le Perréon - 06 48 21 58 43 - cedre694@hotmail.com
- Classe 2 :** VILLALTA Evelynne - 588 Route des Granges - 69460 St-Étienne-des-O. - 06 62 67 11 60 villalta.eve@gmail.com
- Classe 3 :** DESCOMBES Franck - 1383 rue de Belleville - 69460 St-Étienne-des-O. - 06 60 14 70 66 bernigaud.nathalie@wanadoo.fr
- Classe 4 :** TEILLARD Jérôme - Garanche - 69460 Odenas - 06 75 55 34 48 - teillard.sarl@orange.fr
- Classe 5 :** GALLAND Damien - 377 Rue des Maisons Neuves - 69460 St-Étienne-des-O. - 06 88 59 29 41 galland.fils@orange.fr
- Classe 6 :** DESSEIGNE Fabrice - Le Bourg - 69640 Rivolet - 06 18 74 32 39 - Fabrice.desseigne@dana.com
- Classe 7 :** ROGNARD Thomas - 92 Rue Ruisseau Péterel - 69460 ODENAS - 06 73 87 83 33 rognardthomas@hotmail.fr
- Classe 8 :** JACQUES Michel - 9 Bd Joseph Rosselli - 69220 Belleville - 06 25 57 99 48 - mjacques@poifindus.com
- Classe 9 :** GOBET Patricia - 246 chemin de la Halte - 69460 Le Perréon - 06 14 98 82 43 - patouge@orange.fr

ÉTAT CIVIL

Juillet 2018 à Juin 2019

Naissances

DIMECH Alex	23/07/2018
PERREON Maxime Axel	25/07/2018
RAZANOVA Shane Toky	03/09/2018
VALEY Eloane Louise Odray	15/09/2018
KUNTZ Hinaya Isabelle Valérie	07/10/2018
PASSARO Méliha Isabelle Mongia	28/09/2018
DELAYE CRUZ Matthéo	16/10/2018
HAYOZ Victoria	25/10/2018
MOREAU Audran Ronin	23/11/2018
MARCEL Augustin	26/11/2018
FOURREAU Milan Philippe	03/12/2018
VIONNET Louise	08/12/2018
SIMON Sullyvan Gérard	28/12/2018
PERNET Carla	31/12/2018
SCHWEITZER Léony	07/01/2019
MONGOIN Elina	17/01/2019
TROULLIER Gabriel	26/02/2019
TROULLIER Raphaël	26/02/2019
DEJAEGERE Lucas Daniel	03/05/2019
VALETON Clara	20/05/2019
MOULON Valentine Andréa	10/06/2019

Décès

TRUC Adrien René	12/09/2018
GOUTERON Marie Claire	26/09/2018
D'AMATO Corinne Yvonne	08/11/2018
AUNIER Claude	21/12/2018
LONGIN Denise Danielle	25/12/2018
MARCHISIO Roger	20/01/2019
DUFAITRE Joël Marie Bernard	22/02/2019
CLEMENT Rolande Marie	02/03/2019
CHAPELLE Edmond Joseph	23/03/2019
GOMET Benoit Jean	06/04/2019
RIO Marguerite Andrée Florence	28/05/2019
CHERVET Marguerite Marie Louise	06/06/2019

Mariages

ALLARDON Maurice	21/07/2018
LAPIERRE Sandra	28/07/2018
CANARD Cyril Armand Claude Marcel Benoit	11/08/2018
HISBERGUE Magali	01/09/2018
GOBET Julien	
LAFOND Nelly	
SOFFRAY Hervé François	
BOURRACHOT Natacha	
LAGRANGE Grégoire Marc François	
THOMAS Marie-Belle Huguette Marie-Claude	
8 septembre 2018	
BUISSON Yohan Silvain	
BOTTERON Kelly Marie	15/09/2018
LAFONT Pascal	
TESTA Aurélie	27/10/2018
NOVEL-CATIN Bruno André Henri	24/11/2018
GENTILI Charlotte	
FOURNET Damien Pierre	
CARRY Marie-Laure	01/12/2018
PUYBARAUD Philippe Albert	
GOMET Anne Madeleine	05/01/2019
LARDET Rodolphe Jean-Paul André Roger	
BLONDIN Fanny Andrée Jeanne Claude	
16 février 2019	
TERRASSON DE FOUGERES Geoffroy Pierre Emmanuel	
TKALICHAVA Alena Aliaksandrovna	09/03/2019
PARIS Michel Albert André	
JOLY Patricia Marie-France Louise	15/06/2019
DARBON Jean-Marc	
NIOGRET Françoise Colette	15/06/2019



DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

CARTE D'IDENTITÉ

Les nouvelles modalités de délivrance des CNI

Depuis le 21 mars 2017, les demandes de cartes nationales d'identité (CNI) sont alignées sur la procédure en vigueur pour les passeports biométriques et se font uniquement sur rendez-vous.

Chaque usager peut effectuer une demande de titre d'identité dans n'importe quelle mairie du département, équipée d'un dispositif de recueil.

PASSEPORT

Les communes de Villefranche-sur-Saône, Gleizé, Belleville-en-Beaujolais, Tarare, Anse, Beaujeu et du Bois d'Oingt sont habilitées à recevoir vos demandes de passeport. Prendre impérativement rendez-vous auprès de la mairie avant de vous présenter.

ACTE DE NAISSANCE

À la mairie du lieu de naissance.

RECONNAISSANCE D'ENFANT

À la mairie de votre choix muni d'une carte d'identité.

ACTE DE MARIAGE

À la mairie du lieu de mariage.

DUPLICATA DE LIVRET DE FAMILLE

À la mairie de votre domicile.

ACTE DE DÉCÈS

À la mairie du lieu du décès ou de résidence du défunt.

RECENSEMENT MILITAIRE

(dans les 3 mois qui suivent le 16^e anniversaire)

À la mairie du domicile muni d'une carte d'identité, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

INSCRIPTIONS SUR LISTES ÉLECTORALES

Il est possible de s'inscrire toute l'année. Toutefois, lors d'une année d'élection, il faut accomplir cette démarche au plus tard le dernier jour du 2^e mois précédant le 1^{er} tour de l'élection.

DÉCLAREZ VOS RUCHES

ENTRE LE 1^{ER} SEPTEMBRE ET LE 31 DÉCEMBRE

- ➔ Une obligation annuelle pour tout apiculteur, dès la première colonie d'abeilles détenue
- ➔ Toutes les colonies d'abeilles sont à déclarer, qu'elles soient en ruches, ruchettes ou ruchettes de fécondation



QUELS AVANTAGES POUR LES APICULTEURS ?



CONNAÎTRE L'ÉVOLUTION DU CHEPTEL APICOLE



AMÉLIORER LA SANTÉ DES ABEILLES



MOBILISER DES AIDES EUROPÉENNES POUR LA FILIÈRE APICOLE

UNE PROCÉDURE SIMPLIFIÉE DE DÉCLARATION EN LIGNE



mesdemarches.agriculture.gouv.fr



NUMÉROS UTILES

Mairie

Tél. 04 74 03 40 51
Fax 04 74 03 30 43

VIE LOCALE

Écoles

- Maternelle
04 74 03 50 00
- Primaire
04 74 03 54 79

Assistantes Maternelles

La liste peut être consultée en mairie

- Assistantes sociale pour la commune régime général, Maison du Rhône du canton
04 74 06 19 90
- Maison emploi et pôle social
04 74 66 14 74
- Garderie multi-accueil La Galipette à Odenas
04 74 03 48 35

Agglo Villefranche Beaujolais

115, rue Paul Bert
69400 Villefranche-sur-S.
04 74 68 23 08

Correspondants journaux :

- Le Progrès :
Georges Triboulet
04 74 03 48 46
- Le Patriote Beaujolais :
M. Michel Lafont
michel.lafont936@orange.fr
04 74 03 40 98 ou
06 76 63 52 29

SANTÉ

- Cabinet médical au 30 lotissement Beguet :
D^r Corinne Sauvageon et D^r Aurore Berlier
04 74 03 40 54
- Cabinet infirmier
04 74 03 40 42
- Cabinet dentaire D^r Petitbon et D^r Guichard
04 74 03 43 29
- Ostéopathe
04 74 68 13 47
- Pharmacie
04 74 03 31 91
- Maison médicale Villefranche
04 74 62 15 15
- Maison médicale de garde Belleville
04 74 33 00 33
- Centre Antipoison
04 72 11 69 11
- Centre des brûlés
04 78 61 88 63
- Protection des enfants maltraités
119

- SOS femmes battues
3919
- Accueil des sans-abri
115

URGENCE

- Polyclinique Arnas
0 826 969 000
- Hôpital de Villefranche
04 74 09 29 29
- SMUR SAMU 15 (24h/24)
- Pompiers 18 ou 112
n° d'appel unique européen

AUTRES NUMÉROS UTILES

- Gendarmerie
17
- EDF GDF
0 810 333 001
- Lyonnaise des Eaux Anse
09 77 40 94 43
- Aéroport Lyon Saint-Exupéry
0 826 800 826
- Taxis BVS
04 74 66 26 71
- Taxis des crus
06 30 86 04 84

DÉCHÈTERIE

Collecte des ordures ménagères une fois par semaine dans la nuit de lundi à mardi.

Déchèterie intercommunale de Belleville - 04 74 69 68 21

Accès réglementé

Les cartes d'entrée sont à retirer en mairie (justificatif de domicile)

Jours d'ouverture

1^{er} avril au 30 septembre

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

13 h 30 à 18 h 30

Mercredi et samedi :

8 h à 12 h et 13 h 30 à 18 h 30

1^{er} octobre au 31 mars

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

13 h 30 à 17 h 30

Mercredi et samedi : 8 h à 12 h et 13 h 30 à 17 h 30

Déchèterie de l'Ave Maria

à Arnas - 04 74 62 14 38

Badge obligatoire pour entrer

Jours d'ouverture

du lundi au samedi

de 8 h à 12 h et de 14 h à 18 h

dimanche de 9 h à 12 h

fermeture 1^{er} janvier, 1^{er} mai et

25 décembre

Tri sélectif

Le ramassage des sacs de tri sélectif se fait le mercredi matin tous les 15 jours ; le calendrier est disponible en mairie et sur le site internet

www.saintetiennedesoullieres.fr




**UNE QUESTION SUR LES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE ?
UN PROJET DE RÉNOVATION ?**



CONTACTEZ VOTRE ESPACE INFO→ÉNERGIE : 04 37 48 25 90

Avec le soutien de :



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



et des collectivités
locales.



www.infoenergie69-grandlyon.org



www.facebook.com/eie69



www.youtube.com

Chaîne «Info Énergie Rhône Métropole de Lyon»



Conscrits de la 9